

**Mémoire présenté dans le cadre des  
consultations prébudgétaires en vue du  
budget de 2020**

**Electronic Transactions Association**



# Recommandation

- **Recommandation 1 :** Que le gouvernement du Canada crée un crédit d'impôt non remboursable de 15 % pour aider les petites entreprises à souscrire une police d'assurance de cybersécurité.
  - La politique serait applicable aux petites entreprises comptant jusqu'à 99 employés ainsi qu'aux travailleurs autonomes.
  - Ne seraient admissibles que les entreprises qui ont réussi le programme Évaluation de la cybersécurité et certification d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.
  - Le crédit serait revu après cinq ans.
  - Le crédit encouragerait les propriétaires de petites entreprises à protéger leurs moyens de subsistance tandis que les cyberattaques et les risques connexes continuent d'augmenter au fil de la croissance de l'économie numérique.

# Aider les petites entreprises canadiennes à atténuer les risques liés à la cybersécurité

## À propos de l'ETA

L'[Electronic Transactions Association](#) (ETA) est la principale association professionnelle de l'industrie des paiements. Elle représente plus de 500 entreprises qui offrent des produits et des services de traitement des transactions électroniques. Ses membres représentent toute la gamme de l'industrie des paiements, notamment des organisations de vente indépendantes, des réseaux de paiements, des institutions financières, des processeurs d'opérations, des produits et des services de paiements mobiles, des technologies de paiements, des fournisseurs d'équipement et des prêteurs en ligne pour les petites entreprises. Les sociétés membres de l'ETA créent des offres novatrices dans le domaine des services financiers et révolutionnent la façon dont le commerce est mené avec des solutions de paiement et de prêt sûres, pratiques et gratifiantes. L'ETA défend les intérêts de l'industrie des paiements au Canada afin d'aider à stimuler l'innovation dans le marché mondial des services des technologies de paiement.

## ***Les petites entreprises stimulent l'économie***

Les petites entreprises sont la pierre d'assise de l'économie canadienne et elles sont essentielles à la création de collectivités dynamiques et prospères. De fait, dans une proportion impressionnante, soit 98 %, les entreprises canadiennes sont de petites entreprises qui emploient plus de huit millions de Canadiens et représentent près de 70 % de l'ensemble de la main-d'œuvre privée. En 2014, on devait aux petites entreprises 42 % du PIB du Canada. Le chiffre atteint 53 % si l'on y ajoute les entreprises de taille moyenne.

Comme il s'agit d'un moteur clé de l'avenir économique du Canada, lorsque de petites entreprises de plus en plus nombreuses sont victimes de piratage ou d'atteinte à la sécurité des données, toute l'économie canadienne en souffre. Cela étant, l'ETA et ses membres travaillent directement avec les entrepreneurs et les propriétaires de petites entreprises pour trouver des moyens de les aider à combler leurs besoins en matière de cybersécurité, à renforcer la résilience de leur entreprise et à assurer leur prospérité.

## ***Vulnérabilité des petites entreprises***

Bien que le Canada soit l'un des pays où l'entrepreneuriat est le plus dynamique, le gouvernement fédéral est souvent appelé à aider les petites entreprises à grandir et à prospérer. C'est particulièrement vrai, vu l'importance grandissante de l'économie numérique dans laquelle la nécessité que les petites entreprises se protègent contre les cybermenaces devient chaque jour plus essentielle au maintien de leur succès.

Le gouvernement a reconnu que le manque de cyberpréparation risque de nuire aux Canadiens. Par exemple, en 2015, le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique ont

reçu le mandat d'examiner les mesures existantes pour protéger les Canadiens et les infrastructures essentielles des menaces en ligne. Plus récemment, on pouvait lire dans le budget de 2019 : « [a]lors que la croissance rapide de l'économie numérique se poursuit, la cybersécurité est devenue une priorité pour les gouvernements, les entreprises et les gens [et] les entreprises canadiennes ont déclaré qu'elles avaient dépensé 14 milliards de dollars en 2017 afin de prévenir et de détecter les incidents de cybersécurité et de se rétablir à la suite de tels incidents ». Selon Statistique Canada, cela comprend environ 4 milliards de dollars en logiciel de cybersécurité et en matériel connexe seulement.

Malgré ces investissements importants du milieu des affaires du Canada, les petites entreprises demeurent exposées à un risque élevé de cyberattaques et vulnérables à toutes sortes de cyber menaces, allant des attaques par déni de services distribué (DDoS) aux rançongiciels. Innovation, Sciences et Développement économique Canada estime qu'environ 71 % des atteintes à la sécurité des données au Canada touchent des petites et moyennes entreprises, tandis que la Securities and Exchange Commission des États-Unis a déclaré en 2015 que 60 % de toutes les cyberattaques ciblées visaient des petites entreprises. Ces attaques désavantagent les petites entreprises et leur coûtent d'importantes ressources pour se rétablir et en font crouler plusieurs. En termes simples, les petites entreprises sont les plus vulnérables aux cyberattaques.

Une [Enquête canadienne sur la cybersécurité et le cybercrime au Canada de 2017](#) de Statistique Canada révèle que 19 % des petites entreprises et 28 % des moyennes entreprises ont été touchées par des incidents de cybersécurité, tandis que jusqu'à 5 % des entreprises ont déclaré n'avoir aucune mesure de cybersécurité. L'enquête a révélé que si la majorité des entreprises (toutes tailles confondues) ont pris des mesures de sécurité, par exemple en installant des logiciels contre les maliciels et en protégeant leur système de courriel et leur réseau, la résilience dans d'autres domaines, comme la protection des données et des points de vente, demeure déficiente. Cela brosse un tableau qui montre que de nombreuses entreprises canadiennes sont lamentablement mal préparées à affronter une quelconque forme de cyberattaque, en particulier les petites entreprises qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour prendre des mesures d'atténuation.

Des études gouvernementales ont aussi reconnu la nécessité d'un soutien accru. Entre autres recommandations, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a dit dans son [rapport](#) d'octobre 2018 sur les cybermenaces qu'il conviendrait d'accorder aux entreprises des incitatifs fiscaux à investir dans l'amélioration de leur cybersécurité, par exemple en rendant ces investissements déductibles d'impôt. De plus, en juin 2019, le Comité permanent de la sécurité publique de la Chambre des communes a publié un [rapport](#) dans lequel il affirme que si les grandes entreprises du secteur financier disposent d'une protection suffisante contre les cyberattaques potentielles, ce n'est pas le cas des petites entreprises.

Il convient aussi de souligner que le Canada est un centre réputé d'entreprises en démarrage dans le secteur de la technologie financière. On peut lire dans le rapport que le Canada devrait continuer de connaître un taux de croissance annuel de 55 % dans ce

secteur jusqu'en 2020. Les petits acteurs dans ce secteur sont extrêmement vulnérables aux cyberattaques ciblées qui risquent de paralyser le secteur de la technologie financière et l'économie du Canada.

### ***Protéger les petites entreprises contre les cybermenaces***

Les petites entreprises font déjà face à des défis de taille pour survivre. Au Canada, 63 % seulement des petites entreprises survivent après cinq ans d'existence, tandis que ce chiffre tombe à 43 % à la dixième année. Il y a aussi une corrélation entre le nombre d'employés et le taux de survie, puisque les entreprises de 50 à 99 employés affichent un taux de survie de 55 % après 10 ans, contre 42 % seulement des entreprises de 1 à 4 employés.

La menace grandissante des cyberattaques ne fera que rendre encore plus difficile la réussite des petites entreprises puisque le défaut d'assurer une sécurité adéquate peut avoir de graves conséquences économiques, notamment des pertes financières, le vol de propriété intellectuelle de grande valeur et la fuite de données de consommateurs. Les cyberattaques ont aussi une corrélation directe avec la viabilité d'une petite entreprise puisque selon la National Cyber Security Alliance des États-Unis, 60 % des petites entreprises font faillite dans les six mois suivant une cyberattaque.

Le gouvernement du Canada a reconnu l'urgence et l'importance économique de renforcer la cyberrésilience des petites entreprises en lançant un programme visant l'acquisition d'une certification volontaire et reconnaissable qui permettrait aux petites entreprises de respecter un ensemble de pratiques de sécurité de base. Pour inciter les petites entreprises à adopter plus rapidement ces pratiques, l'ETA croit qu'il serait utile d'accorder un crédit d'impôt non remboursable de 15 % aux petites entreprises pour l'achat d'une « cyberassurance », pourvu qu'elles remplissent les critères du programme volontaire de certification en cybersécurité.

La proposition de l'ETA encouragerait les participants à renforcer la cyberrésilience de leur entreprise tout en renforçant la confiance du grand public dans l'économie numérique. Afin de cibler les entreprises qui ont le plus besoin de cette aide, le crédit ne serait offert qu'aux petites entreprises comptant au plus 99 employés ainsi qu'aux travailleurs autonomes. Le programme serait revu après cinq ans.

Ce crédit d'impôt proposé ressemblerait au crédit d'impôt pour l'exploration minière qui vise à stimuler l'investissement dans les petites sociétés d'exploration. Il s'agit d'un crédit d'impôt pour l'exploration minière non remboursable de 15 %.

### ***Exemples dans d'autres ressorts***

L'examen des pratiques mondiales qui favorisent le renforcement en mesure de sécurité pour les petites entreprises révèle plusieurs exemples dont le Canada pourrait s'inspirer si le gouvernement mettait en œuvre un mécanisme fiscal pour réduire les coûts liés au renforcement de la cyberrésilience des petites entreprises.

En Australie, un [programme de cybersécurité pour les petites entreprises](#) aide les petites entreprises comptant moins de 19 employés en versant une subvention représentant 50 % du coût d'une vérification certifiée (micro, restreinte ou standard) de l'état de santé d'une petite entreprise. La cybersécurité doit être mise à l'épreuve par un fournisseur approuvé par le Council of Registered Ethical Security Testers Australia New Zealand. Le montant maximum de la subvention est de 2 100 \$.

Dans l'État de New York, un projet de loi prévoit un crédit d'impôt de 25 % à l'intention des petites entreprises comptant moins de 100 employés pour couvrir les primes d'une police d'assurance admissible contre les atteintes à la sécurité des données. Entre autres exigences, les petites entreprises devraient se conformer aux normes de sécurité du National Institute of Standards and Technology (NIST) ou de New York.

### ***Conclusion***

Les petites entreprises comptent de plus en plus sur l'économie numérique pour grandir et réussir. L'économie numérique touche tous les secteurs, des biens et services aux produits et à la fabrication. Les grandes entreprises peuvent se permettre de dépenser des ressources importantes pour se protéger contre les cybermenaces croissantes, mais les petites entreprises n'ont pas cette option et deviennent beaucoup plus vulnérables aux attaques qui paralysent leurs activités, qu'il s'agisse de rançongiciels ou d'atteinte à la sécurité des données. En offrant un crédit d'impôt pour une cyberassurance, le gouvernement peut jouer un rôle en encourageant les petites entreprises à atténuer les risques en matière de cybersécurité et à se protéger convenablement. Le double avantage est que les emplois sont préservés et que la confiance dans l'économie numérique du Canada est renforcée.

L'ETA est heureuse d'avoir l'occasion de formuler des commentaires en réponse aux consultations prébudgétaires du Comité en vue du budget de 2020 et se fera un plaisir de répondre à toute question concernant la recommandation ou les renseignements justificatifs présentés ici.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

Scott Talbott  
Vice-président principal

Electronic Transactions Association [stalbott@electran.org](mailto:stalbott@electran.org)